

QUELQUES PUBLICATIONS DU CICR

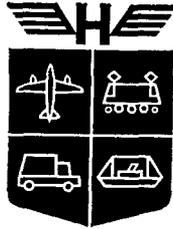
- Les Conventions de Genève du 12 août 1949.** 3^{me} éd. 1951, 251 p. (également en anglais et espagnol) Fr. suisses 8.—.
- Henri COURSIER. **Cours de cinq leçons sur les Conventions de Genève.** 1963, 109 p. (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 4.50.
- Trente diapositives illustrant les Conventions de Genève,** accompagnées d'un commentaire. 1963, 31 p. (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 25.—.
- Jean S. PICTET. **Les principes de la Croix-Rouge.** Préface de Max HUBER. 1955, 158 p. (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 7.—.
- Jean S. PICTET. **Les lois de la guerre.** 1961, 11 p. (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 1.50.
- Jean S. PICTET. **La doctrine de la Croix-Rouge.** 1962, 18 p. (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 1.50.
- LE CICR A L'ŒUVRE. **Cent ans au service de l'humanité.** 1963, in-4, 32 p. avec illustrations en noir et en couleurs (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 2.—.

Gertrud SCHWARZ. **Table des matières de la Revue internationale de la Croix-Rouge 1939-1961.** 1963, in-8, 127 p. Fr. 5.—.

PUBLICATIONS PARUES CHEZ D'AUTRES ÉDITEURS

Pierre BOISSIER. **Histoire du Comité international de la Croix-Rouge.** Tome I: De Solférino à Tsoushima, Paris, Plon, 1963, 512 p. Fr. 22.30.

- Henri COURSIER. **La Croix-Rouge internationale.** Histoire, organisation, action. 2^{me} éd. mise à jour. Paris, P.U.F., 1962, 128 p. « Que sais-je? n° 831 » Fr. 2.75.
- Bernard GAGNEBIN et Marc GAZAY. **A la rencontre de Henry Dunant.** Genève, Georg, in-4, 118 p., illustrations (également en anglais) Fr. 25.—.
- Marcel JUNOD. **Le troisième combattant. L'odyssée d'un délégué de la Croix-Rouge.** Nouvelle éd. avec une préface de Léopold Boissier et avec un résumé succinct des Conventions de Genève. Paris, Payot, 1963, in-8, 248 p. Fr. 5.—.



Compagnie d'Assurances Générales l'HELVÉTIA
Allgemeine Versicherungs-Gesellschaft HELVETIA
General Insurance Company HELVETIA, Limited

ST-GALL / ST. GALLEN
(SUISSE / SCHWEIZ / SWITZERLAND)

Fondée en 1858 / Gegründet 1858 / Estd. 1858

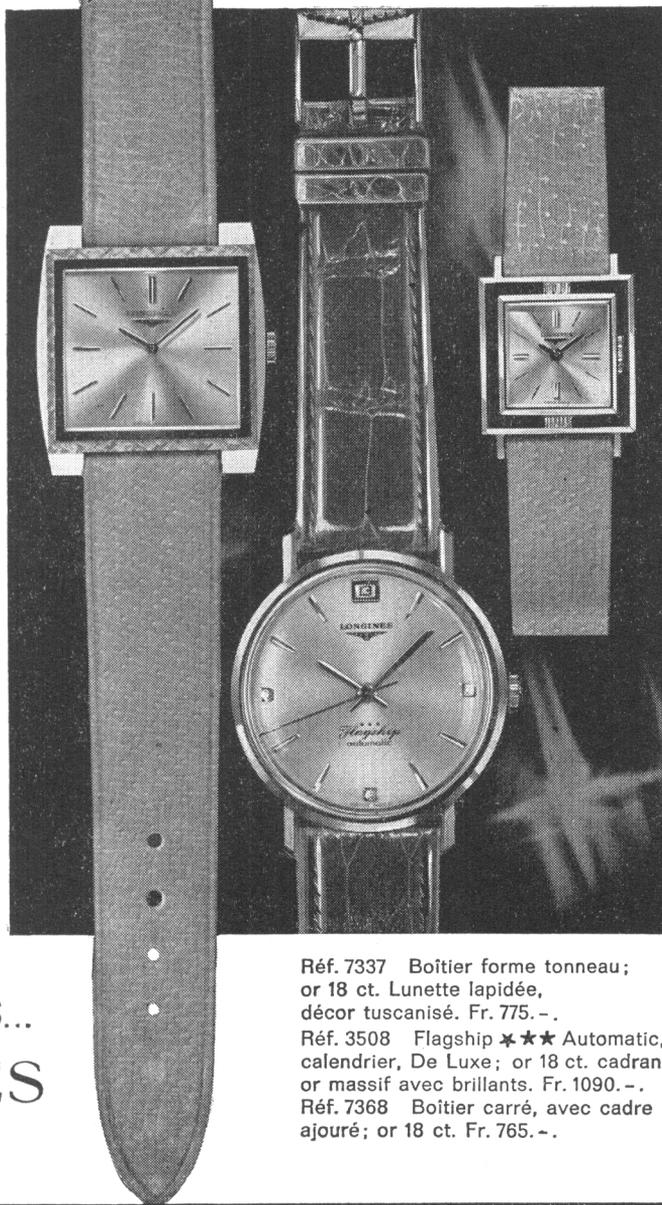
Assurances transports et réassurances
Transportversicherungen und Rückversicherungen
Marine insurance and Reinsurance

LONGINES
appartient depuis
bientôt un siècle
à l'élite des
fabriques suisses
d'horlogerie et
prouve chaque jour
ses traditions de
qualité et de
précision.

La montre
LONGINES jouit
d'un rayonnement
inégalé dans
150 pays, justifiant
pleinement
l'appellation des
Anglo-Saxons...

THE WORLD'S
MOST HONOURED
WATCH

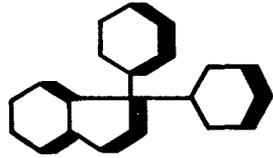
IL EST TEMPS...
LONGINES



Réf. 7337 Boîtier forme tonneau;
or 18 ct. Lunette lapidée,
décor tuscanisé. Fr. 775.-.

Réf. 3508 Flagship *** Automatic,
calendrier, De Luxe; or 18 ct. cadran
or massif avec brillants. Fr. 1090.-.

Réf. 7368 Boîtier carré, avec cadre
ajouré; or 18 ct. Fr. 765.-.



Laboratoires
VIFOR S.A.
GENEVE

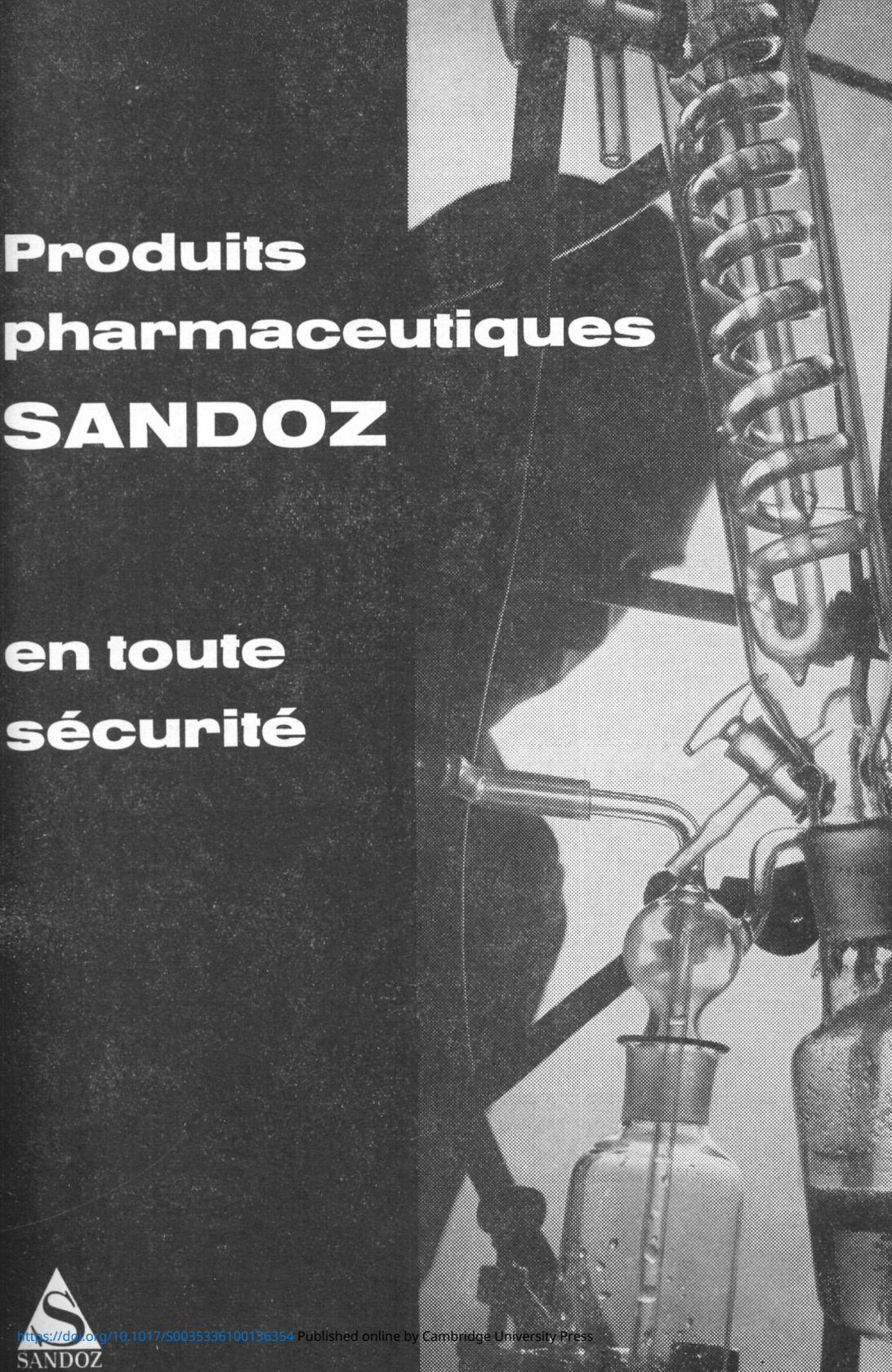


Spécialités pharmaceutiques

ROBAPHARM
ROBAPHARM
ROBAPHARM
ROBAPHARM

ROBAPHARM BALE

Spécialités pharmaceutiques



**Produits
pharmaceutiques
SANDOZ**

**en toute
sécurité**



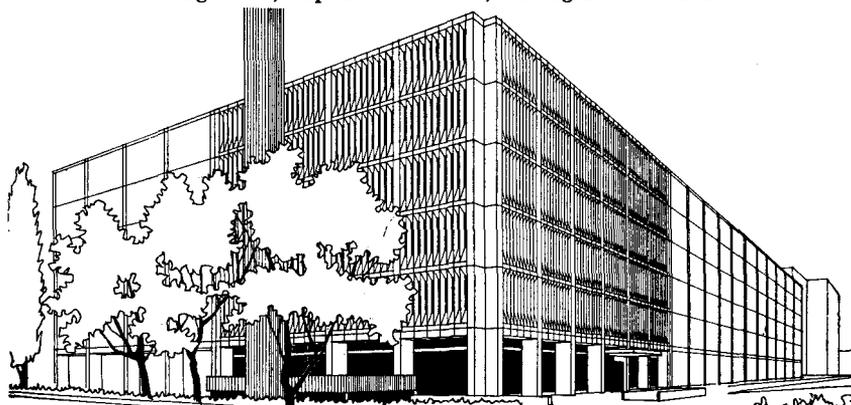
Genève, à 200 m. de la place des Nations

(angle avenue de France - rue de la Voie-Creuse)

sur le seul emplacement disponible en bordure de zone réservée aux organisations internationales, situation idéale de grand standing, sur route Paris-Genève; à quelques minutes de l'aéroport intercontinental de Genève-Cointrin et gares C.F.F. et S.N.C.F. de Cornavin. Accès facile, près grands parkings.

à louer, 4 étages de 1330 m² de surface utile

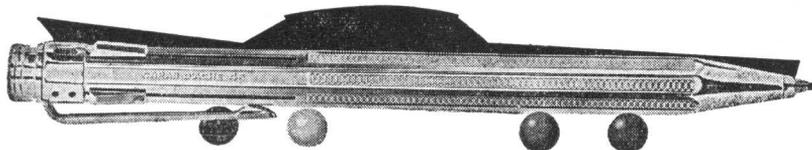
avec longs baux, disponibles en 1967, aménagement selon désir.



Renseignements par Imprimeries Populaires Genève, 37-39, rue de Lausanne, ou M. François Martin, architecte S.I.A. 1, place des Charmilles; Genève (Suisse)

Le plus moderne des
stylos à 4 couleurs

CARAN D'ACHE



Construction remarquable

Mécanisme inusable

HUGUENIN

Médailleurs depuis 1868

LE LOCLE

Suisse

*Insignes, Médailles, Plaquettes
en exécution artistique*





Pour leurs conférences, ils
se réunissent toujours au

Buffet de la Gare à Berne

F. E. KRÄHENBÜHL
Téléphone 2 34 21



HÔTEL RICHEMOND

GENÈVE

Nouveaux appartements de luxe
Salles de réunions
Grill-Bar *Le Gentilhomme*
Apéritif et dîner dansants

Tél. 31 14 00

*Famille Armleder
depuis 1875*

Pour Tous Vos Voyages
WAGONS-LITS//COOK



400
AGENCES
à votre Service

Tous billets
train, avion, bateau, car

Assurances - Change - Expéditions

Demandez nos brochures



cliché lutz

E. Lutz & Co. AG, Zürich
Neugasse 116 Telefon 051/42 42 11

EXTRAIT DES STATUTS
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(adoptés le 25 septembre 1952)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale ¹.

ART. 2. — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.

Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « *Inter arma caritas* ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

- a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;
- e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;
- f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;
- g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

¹ La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion-et-Soleil-Rouge.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- AFGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, *Kaboul*.
- AFRIQUE DU SUD (République) — Croix-Rouge sud-africaine, 14, Hollard Street, P.O.B. 8726, *Johannesburg*.
- ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadavet, *Tirana*.
- ALGÉRIE — Comité central du Croissant-Rouge algérien, 15, boulevard Mohamed V, *Alger*.
- ALLEMAGNE (République démocratique) — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, 2, Kaitzerstrasse, *Dresde A 1*.
- ALLEMAGNE (République fédérale) — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, 5300 *Bonn 1*, Postfach.
- ARABIE SÉOUDITE — Croissant-Rouge de l'Arabie Séoudite, *Riyad*.
- RÉPUBLIQUE ARABE UNIE — Croissant-Rouge de la République Arabe Unie, rue Ramsès, 34, *Le Caire*.
- ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, H. Yrigoyen 2068, *Buenos-Aires*.
- AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-128 Flinders Street, *Melbourne, C.1*.
- AUTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, Guss-hausstrasse, *Vienne IV*.
- BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, *Bruxelles 5*.
- BIRMANIE — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, Red Cross Building, *Rangoon*.
- BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simon Bolivar, 1515 (Casilla 741), *La Paz*.
- BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, Praça da Cruz Vermelha, 10-12, *Rio de Janeiro*.
- BULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. S.S. Biruzov, *Sofia*.
- BURUNDI — Croix-Rouge du Burundi, B.P. 98, *Bujumbura*.
- CAMBODGE — Croix-Rouge cambodgienne, 17 R Vithei, B.P. 94, *Phnom-Penh*.
- CAMEROUN — Comité central de la Croix-Rouge camerounaise, rue Henri-Dunant, Boîte postale 631, *Yaoundé*.
- CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, 5*.
- CEYLAN — Croix-Rouge de Ceylan, 106, Dharmapala Mawatte, *Colombo VII*.
- CHILI — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa Maria, 0150 Correo, 15, Casilla 246.V., *Santiago de Chile*.
- CHINE — Croix-Rouge chinoise, 22, Kanmien Hutung, *Pékin, E*.
- COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, Carrera, 7° No. 34-65, Apartado nacional 11-10, *Bogota*.
- CONGO — Croix-Rouge du Congo, 24, av. Valcke, B.P.1712, *Léopoldville*.
- CORÉE (République de) — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3 Ka Nam San Dong, *Séoul*.
- CORÉE (République démocratique de) — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang*.
- COSTA RICA — Croix-Rouge costaricienne, Calle 5ª Sur Apartado 1025, *San José*.
- COTE D'IVOIRE — Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, B.P. 1244, *Abidjan*.
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, Ignacio Agramonte, 461, *La Havane*.
- DAHOMEY — Société nationale de la Croix-Rouge du Dahomey, B.P. 1, *Porto-Novo*.
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, Ny Vestergade 17, *Copenhague K*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, Calle Galvan, 24, Apartado 1293, *Saint-Domingue*.
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, Avenida Colombia y Elizalde, 118, *Quito*.
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10*.
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 6, D.C.*
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, Red Cross Road N° 1, P.O. Box 195, *Addis-Abéba*.
- FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, Tehtaankatu 1 A, *Helsinki*.
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, *Paris (8°)*.
- GHANA — Croix-Rouge du Ghana, P.O. Box 835, *Accra*.
- GRANDE-BRETAGNE — Croix-Rouge britannique, 14, Grosvenor Crescent, *Londres, S.W.1*.
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, Rue Lycavittou, 1, *Athènes 135*.
- GUATÉMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 3ª Calle 8-40, Zona 1, *Guatemala C.A.*
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, rue Férou, B.P. 1337, *Port-au-Prince*.
- HAUTE-VOLTA — Croix-Rouge voltaïque, B.P. 340, *Ouagadougou*.
- HONDURAS — Croix-Rouge de Honduras, Calle Henry-Dunant N° 516, *Tegucigalpa*.
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V*.
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1, *New Delhi, 1*.
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, Tanah Abang Barat, 66, P.O. Box 2009, *Djakarta*.
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, Al Mansour Bagdad.
- IRAN — Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, Avenue Ark, *Téhéran*.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 25 Westland, Row, *Dublin 2*.
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, Øldugøtu 4, Post Box 872, *Reykjavik*.
- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, *Rome*.
- JAMAÏQUE — Croix-Rouge de la Jamaïque, 76, Arnold Road, *Kingston 5*.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 5, Shiba Park, Minato-Ku, *Tokio*.
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P.O. Box 1337, *Ammann*.
- LAOS — Croix-Rouge lao, *Vientiane*.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Général-Spears, *Beyrouth*.
- LIBERIA — Croix-Rouge du Libéria, Camp Johnson Road, P.O. Box 226, *Monrovia*.
- LIBYE — Croissant-Rouge libyen, Berka Omar Mukhtar Street, P.O. Box 541, *Benghazi*.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, *Vaduz*.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, *Luxembourg*.
- MADAGASCAR — Croix-Rouge de la République malgache, rue Clemenceau, B.P. 1168, *Tananarive*.
- MALAISIE — Croix-Rouge de la Fédération de Malaisie, Jalan Belfield 519, *Kuala Lumpur*.
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, rue Calmette, *Rabat*.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Sinaloa, N° 20, 4° piso, *Mexico, 7, DF*.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, Bd de Suisse, 27, *Monte-Carlo*.
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, Central Post Office, Post Box 537, *Oulan-Bator*.
- NÉPAL — Croix-Rouge du Népal, Tripureswore, P.B. 217, *Kathmandu*.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, 12, avenida Nordeste, 305, *Managua, D.N.C.A.*
- NIGERIA — Croix-Rouge du Nigeria, 2, Makoko Road, Yaba, P.O. Box 764, *Lagos*.
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Parkveien, 33b, *Oslo 3*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, Dixon Street, P.O.B. 6073, *Wellington, C.2*.
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, Frere Street, *Karachi 4*.
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, Apartado 668, *Panama*.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, calle André Barbero y Artigas 33, *Asuncion*.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, Prinsessegracht, *La Haye*.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Jiron Chancay 881 *Lima*.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 860, United Nations Avenue, P.O. Box 280, *Manille*.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska 14, *Varsovie*.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1-5, *Lisbonne 3*.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République populaire roumaine, Strada Biserica Amzei, 29, C.P. 729, *Bucarest*.
- SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, *Saint-Marin*.
- SALVADOR, EL — Croix-Rouge du Salvador 3°, avenida Norte y 3°, calle Poniente, 21, *San Salvador*.
- SÉNÉGAL — Croix-Rouge sénégalaise, P.O.B. 299, *Dakar*.
- SIERRA LEONE — Croix-Rouge de Sierra Leone, P.O. Box 427, 6, Liverpool Street, *Freetown*.
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, *Khartoum*.
- SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, Artillerigatan, 6, *Stockholm 14*.
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse, 8, *Berne*.
- SYRIE — Croissant-Rouge syrien, 13, rue Abi-Ala-Almaari, *Damas*.
- TANZANIE — Croix-Rouge de Tanzanie, Upanga Road, P.O.B. 1133, *Dar-es-Salaam*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, *Prague 1*.
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok*.
- TOGO — Croix-Rouge togolaise, 19, avenue des Alliés, B.P. 655, *Lomé*.
- TRINITÉ-et-TOBAGO — Croix-Rouge de Trinidad-et-Tobago, 48, Pembroke Street, P.O. Box 357, *Port of Spain*.
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 19, rue d'Angleterre, *Tunis*.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, Yenisehir, *Ankara*.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., Kouznetsky Most, 18/7, *Moscou, K 31*.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, *Montevideo*.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida de Andrés Bello, No. 4, Apart. 3185, *Caracas*.
- VIETNAM (République démocratique du) — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, rue Bà-Triêu, *Hanoï*.
- VIETNAM (République du) — Croix-Rouge de la République du Vietnam, rue Hong Thap Tu, N° 201, *Satgon*.
- YOUgosLAVIE — Croix-Rouge yougoslave, Simina ulica broj, 19, *Belgrade*.